



REPUBLIQUE TUNISIENNE

*Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique*

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE
DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE
DE BIOTECHNOLOGIE
A LA TECHNOPOLE DE BORJ CEDRIA**

Nom et prénom du candidat :

.....

25 Mars 2015

- coopération **bilatérale** :
 - i. en tant que chef ou coordinateur de projet,
 - ii. en tant que membre.
- coopération **multilatérale** (réseaux):
 - i. en tant que chef ou coordinateur de projet,
 - ii. en tant que membre.

Utiliser la nomenclature suivante pour la présentation de chaque projet : Cadre du projet. Intitulé du projet. Chef du projet. Date de début/fin du projet. Origine du financement. Montant du financement.

II-5-Autres activités de recherche réalisées

III- RESPONSABILITES ET ACTIVITES D'INTERET COLLECTIF

III-1- Responsabilités administratives

Direction d'établissement, appartenance à des conseils d'administration, et autres responsabilités administratives occupées. Préciser pour chaque responsabilité la référence du Décret ou de l'arrêté de nomination et la période occupée.

III-2- Responsabilités scientifiques

Direction de laboratoires et unités de recherche, appartenance à des conseils scientifiques, comités scientifiques nationaux, commissions nationales de recrutement et de promotion, et autres responsabilités scientifiques occupées. Préciser pour chaque responsabilité la référence de la nomination et la période occupée.

III-3- Activités d'intérêt collectif

- Appartenance à des comités de lecture de revues scientifiques à facteur d'impact (*Reviewer*)
- Expertises, conseils et audits (de haut niveau)
- Edition d'ouvrages scientifiques à comité de lecture et d'articles d'ouvrages. *Préciser la nature de l'ouvrage (individuel ou collectif) et la maison d'édition.*
- Appartenance à des sociétés savantes
- Organisation de manifestations scientifiques internationales (*durant les dix dernières années*)
- Autres activités (*prix, distinction, vie associative, etc.*)

IV- PROJET DE PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Il est demandé de décrire, en deux pages, les grandes lignes d'un projet de programme dont lequel le candidat expose sa vision stratégique pour le développement du centre de recherche.

Le projet de programme devrait être en adéquation avec les missions du centre telles que fixées par l'article 2 du Décret n°339 du 16 février 2005. Une attention particulière devrait être accordée à la pertinence et à la faisabilité du programme proposé.

N.B. : L'évaluation et la sélection des dossiers sera effectuée sur la base des critères précisés dans les différentes rubriques citées ci-dessus (de I à IV)